



PRÉFET DE LA VENDÉE

Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

**MESSAGE D'ALERTE SUR LA MISE EN VIGILANCE  
DE NIVEAU ORANGE POUR LES ORAGES**

**Expéditeur :** le préfet de la Vendée

**Destinataires pour action :**

Maires de Vendée  
liste « Alerte Météo »

Le préfet de la Vendée, au vu des informations transmises par Météo-France décide l'état d'alerte météorologique de niveau **ORANGE** pour **orages violents**. Il convient d'être vigilant, de se tenir informé de l'évolution météorologique.

**Type de phénomène :**

Début d'événement prévu le lundi 28 mai 2018 à partir de 17h00.  
Fin de phénomène prévue le lundi 28 mai 2018 à 22h00.

**Qualification du phénomène :**

Épisode orageux, peu durable, qui nécessite une vigilance particulière.

**Situation actuelle :**

Pendant la matinée et le début d'après-midi, le temps reste calme avec parfois quelques courtes averses.

**Évolution prévue :**

En cours d'après-midi, une zone orageuse arrive sur la Vendée par le Sud-Est. Elle concernera progressivement tout le département, pour s'évacuer par le Nord-Ouest en début de nuit. Ces orages s'accompagneront d'averses violentes, de coups de vents et parfois de grêle.

**Consignes aux maires :**

**dès le début de la période à risque (le lundi 28 mai 2018 à partir de 17h), les maires prendront toutes mesures permettant d'assurer l'information, la protection et le soutien de leur population conformément à leur plan communal de sauvegarde (PCS) au regard du risque annoncé.**

Les maires sont invités à se tenir au courant de l'évolution de la situation et à prendre les précautions d'usage.

Des indications peuvent leur être apportées par la préfecture (SIDPC) : 02.51.36.70.85 ou auprès du répondeur de Météo-France au 05.67.22.95.00 ou sur les sites internet [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr) et [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

### *Conséquences possibles*

- Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.
- Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.
- Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.
- Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.

### *Conseils de comportement*

- À l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Évitez les promenades en forêts et les sorties en montagne.
- Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.

La Roche-sur-Yon, le 28 mai 2018

le préfet,  
pour le préfet,  
la sous-préfète, directrice de cabinet,

Sibylle SAMOYALTY

